



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT #2003-06-13 LE 2 JUILLET 2025, À 17H30

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 2003-06-13 modifiant le règlement de lotissement 2003-06 afin de modifier diverses dispositions réglementaires :

- Régulariser la largeur de des emprise des avenues 57^e, 60^e et 64^e à 4 mètres dans le tableau de l'article 3.1.1.1.;
 - Modifier le nombre minimal de lot créé pour cession de fins de parc ou terrains de jeux ou d'espaces naturels à plus de un (1) lot.
2. Si vous avez des questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, en personne au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à j.montpetit@ste-barbe.com.
 3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 2 juillet 2025, à 17H30** à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne désignée par le conseil, expliquera le projet de règlement précité au point 1. Elle expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
 4. Ce projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, ou sur le site Internet de la Municipalité.
 5. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
 6. Territoire ciblé par le projet : L'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Barbe, ce 3^e jour de juin 2025.

Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 juin 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de juin 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière